



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900229-20220413-DEL2235-DE

Convocation et affichage : 02/04/2022

Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIQU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michele CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme LE LEROUX LE PAGE donne pouvoir à M. Xavier MENESGUEN ; M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Gaëlle PRIOL donne pouvoir à Mme Edith GUELLEC ; Mme Servane LE ROY donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET.

Secrétaire de séance : Christian BLAIZE.

Délibération n°22-35 | 7.1.2 Décisions budgétaires

Vote du budget annexe du lotissement Les Bruyères 2022

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement les Bruyères.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote, par chapitre, le budget annexe du lotissement les Bruyères pour 2022 :

- en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 72 380€
- et en section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 189 660€.



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220413-DEL2235-DE

BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT LES BRUYERES

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Libellé	CA 2021	BP 2022
6015	Terrain à aménager	113 400,00	0,00
6045	Achat étude, prestations de service	3 880,00	2 380,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	0,00	70 000,00
Total dépenses réelles		117 280,00	72 380,00
042	Amortissements+autres	0,00	0,00
Total opérations d'ordre		0,00	0,00
Total des dépenses		117 280,00	72 380,00
023	Virt à la section d'investissement		0,00
Total des dépenses de fonctionnement		117 280,00	72 380,00

Recettes			
Chapitre	Libellé	CA 2021	BP 2022
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00
74	Dotations,subventions...	0	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00
042	Variations de stock	117 280,00	72 380,00
Total opérations d'ordre		117 280,00	72 380,00
Total des recettes		117 280,00	72 380,00
Excédent de fonctionnement			
Total des recettes de fonctionnement		117 280,00	72 380,00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Libellé	CA 2021	BP 2022
Total dépenses d'équipement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Dépense imprévues		
Total dépenses financières		0,00	0,00
Total dépenses réelles		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections*	117 280,00	72 380,00
Total dépenses d'ordre		117 280,00	72 380,00
Total des dépenses		117 280,00	72 380,00
Déficit reporté			117 280,00
Total des dépenses d'investissement		117 280,00	189 660,00

Recettes			
Chapitre	Libellé	CA 2021	BP 2022
13	subventions d'équipement		0,00
16	emprunts et dettes assimilées		189 660,00
Total recettes d'équipement		0,00	189 660,00
1068	Affectation du résultat	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total recettes financières		0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00	189 660,00
021	virement de la section de fonctionnement		
040	opérations d'ordre entre sections		
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
Total des recettes		0,00	189 660,00
Solde d'exécution reporté		0,00	0,00
Total des recettes d'investissement		0,00	189 660,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Joseph LE MÉROUR



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.